

Le 14 octobre 2025

Objet : Projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station

Je tiens à remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de me donner l'opportunité de pouvoir m'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station situé tout près de chez moi.

Je dois dire que les deux journées d'audiences du BAPE qui se sont déroulées les 16 et 17 septembre derniers auront permis de faire la lumière sur plusieurs sujets et renseigner les citoyens sur le projet.

Nous savons maintenant qu'il y a trois plans de gestion de matières résiduelles différents dans la région, soient le Lac-Saint-Jean, Saguenay et la MRC du Fjord. Par contre, tous acheminent leurs résidus au LET près de chez nous, donc à mon avis, ceci est tout simplement inconcevable. Il doit y avoir un seul et unique PGMR régional, car pour le moment, il n'y a qu'un seul site d'enfouissement régional. Comme nous le savons, la RMR est le leader en matière de gestion des résidus avec des initiatives de valorisation, comme les matelas et le styromousse. Selon moi, Saguenay et la MRC du Fjord doivent adopter le PGMR du Lac-Saint-Jean et même que ce dernier doit être beaucoup plus coercitif.

D'ailleurs, au sujet des PGMR au Québec, il y a un sérieux problème d'efficacité, car présentement il y a sept projets d'agrandissement de sites d'enfouissement qui sont soit au bureau du ministère de l'Environnement ou soit à l'étude et analyse au BAPE. Voici donc la preuve que nous avons des changements urgents à mettre en place.

Autre point intéressant que nous avons appris lors des audiences est le fait que la gestion des résidus c'est payant pour la RMR. En 2016, dans mon mémoire présenté à la RMR, j'avais déjà abordé ce sujet. J'appelais ça « l'appât du gain ». Il est très intéressant d'aller chercher des tonnages supplémentaires pour les dirigeants de la RMR même si c'est au détriment de la durée de vie initiale qui rappelons-le devait durer 42 ans à partir de son ouverture en 2014 et devait servir uniquement aux résidents du Lac-Saint-Jean. Le conseil d'administration de la RMR, composé que par des élus, m'a profondément déçu et même trahi. D'ailleurs, lors des audiences du BAPE, autant Saguenay que la RMR ont confirmé que les politiciens étaient décisionnels dans les opérations et la mise en place des politiques des PGMR.

Vous savez, ça prend du courage pour mettre des pratiques efficaces d'un PGMR. Le message que j'aimerais dire aux politiciens qui siègent à la RMR : ne faites pas de la politique pour vos futures élections, mais bien pour les futures générations.

Nous avons également appris que la RMR reçoit environ 150 000 tonnes annuellement au site d'enfouissement, et que le permis a été augmenté à 203 000 tonnes annuellement en 2018. Donc, il y a la possibilité d'en recevoir 50 000 tonnes de plus qui pourraient provenir d'autres régions et pour des projets industriels majeurs. Le LET reçoit d'ailleurs des résidus

internationaux générés par les bateaux de croisière et de transport de matières premières, ainsi que des CRD occasionnellement en provenance d'autres régions. Ce qui fait 33 % de marge de manœuvre alors que la moyenne des autres sites au Québec est de 15 %. Difficile à comprendre et quelles sont les réelles intentions de la RMR et ses administrateurs?

Autre fait intéressant que j'ai compris lors des audiences est que la Régie n'a pas démontré d'intérêt à prévoir la mise en chantier d'un autre lieu d'enfouissement dans la région pour des raisons très valables comme le transport, l'impact environnemental et les infrastructures déjà en place.

Ce dernier point m'a fait réagir, car si je comprends bien, nous sommes condamnés à avoir le seul site d'enfouissement de la région, et ce, pour l'éternité. Comme nous n'arrivons plus à réduire l'enfouissement dans la région, et même que le tonnage enfoui a augmenté en 2024, je suis convaincu que dans un maximum de 15 ans, une nouvelle demande d'agrandissement sera sur le bureau du BAPE. Est-ce que nos terres agricoles adjacentes au LET deviendront le prochain projet d'agrandissement?

Nous avons pu faire une belle visite du site le 17 septembre dans le cadre des audiences et les représentants de la RMR ont répondu à toutes nos questions, ce que j'ai beaucoup apprécié. Évidemment, tous ont pu constater qu'un site d'enfouissement, même avec toute la volonté possible, ce n'est pas l'endroit le plus attrayant de notre région. J'ai remarqué quelques résidus qui n'auraient pas dû s'y retrouver et certaines odeurs me rappelaient celles que je peux observer de chez moi dans le rang 8 sud.

J'ai ressenti une très grande déception quand j'ai emprunté les sentiers aménagés par la RMR dans le secteur ciblé pour le projet d'agrandissement. 24 hectares de superficie totale avec une forestation diversifiée de feuillus et de conifères, sans oublier la faune et la flore, en plus des 24 milieux humides, ce qui représente une superficie de 10 hectares en milieu humide, vont être détruits. Quel dommage! Est-ce vraiment ça que nous voulons laisser en héritage à nos petits-enfants, à mes petits-enfants?

Tout ça parce que les citoyens de la région ne sont pas assez responsables pour gérer leurs résidus adéquatement. C'est d'une tristesse épouvantable.

Autre information que j'ai apprise à ce BAPE, c'est que les oiseaux, tels que les goélands, font partie des espèces nuisibles reconnues par le ministère de l'Environnement du Québec, alors que la RMR ne les considère pas comme nuisance dans son programme de compensation financière offert aux citoyens concernés. Donc, je suppose que la RMR va rapidement corriger la situation et dédommager les propriétaires en question, et ce de façon rétroactive.

D'ailleurs, en parlant du programme de compensation, ce dernier doit être revu et bonifié, afin d'uniformiser les montants octroyés aux citoyens des secteurs du lac Marco, du lac Bellevue et une partie du rang 8 sud, en incluant les retombées de la vente de biogaz à ÉNERGIR. De plus, ces montants ne doivent pas être prélevés à même les redevances octroyées aux municipalités, mais bien dans une autre enveloppe budgétaire de la RMR.

J'ai d'énormes inquiétudes par rapport à ce projet, car plus on agrandit le site, plus il y aura du lixiviat. La Régie a admis qu'elle ne pourra jamais éliminer complètement les odeurs. Présentement, elle n'y arrive pas. Alors comprenez bien qu'avec un site encore plus grand ayant un plus grand nombre de cellules, la probabilité de l'augmentation des odeurs est inquiétante pour mon secteur. Ex : le site de Casselman près d'Ottawa, ça sent sur plusieurs km le long de l'autoroute 417.

Cela résume en partie les éléments appris lors des audiences. Maintenant, voici les moyens que je propose pour réduire notre enfouissement et aussi ne plus agrandir les sites d'enfouissement.

Pour tout le personnel qui œuvre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, SVP, ne plus jamais utiliser les mots « souhaiter », « espérer », « regarder » ou pire encore « il faudrait ». Tous ces mots empêchent la prise de décision et surtout ne sont pas productifs. Il faut plutôt AGIR! Et il est grand temps de passer à l'action.

Voici quelques pistes de solutions et incitatifs afin de réduire l'enfouissement :

- Les municipalités doivent embaucher des gestionnaires de matières valorisables (GMV) et leur donner des outils avec du mordant. Finies les petites chansons et finis les petits slogans.
- Les bureaux administratifs, salles de réunions et toutes les infrastructures municipales et institutionnelles doivent avoir une gestion de 4RV; ils doivent mettre en place le compostage et une politique de zéro plastique à usage unique, etc.
- RECYC-QUÉBEC donne accès au programme de récompenses « Ici on recycle ». Seulement 34 inscriptions proviennent de notre région. Ce nombre est nettement insuffisant. Ce programme devrait être obligatoire avec un accompagnement dans chacune des installations afin de mettre en place des mesures de 4RV.
- Intégrer des puces aux bacs prévus à l'enfouissement pour prendre la pesée et le nombre de levées.
- Avoir une police verte avec le pouvoir de donner des contraventions.
- Installer des caméras sur les camions lors des collectes.
- Augmenter les coûts d'enfouissement pour les entreprises et les citoyens.
- Implanter une politique de pollueur-payeur avec accompagnement afin de réduire et valoriser leurs résidus.
- Aller voir ailleurs quelles sont les mesures mises en place afin de réduire l'enfouissement.
- Obliger toutes les municipalités qui reçoivent des redevances selon l'entente avec la RMR à investir ces sommes dans des programmes de saine gestion des matières résiduelles et non dans le budget d'opération.
- Harmoniser tous les écocentres de la région sans exception.
- Obliger toutes les nouvelles constructions d'édifices à logement d'avoir un système efficace de gestion des résidus avec formation des locataires.
- Diminuer la collecte des ordures aux 3 semaines et même aux 4 semaines.
- Implanter des inspections aléatoires à l'entrée du site d'enfouissement avec des avis de non-conformité s'il y a lieu avec amendes. Présentement, il y a un système en place à l'entrée du LET afin d'éviter les non-conformités, mais force est d'admettre que ce n'est

pas suffisant, car comment savoir ce qu'il y a dans le fond de la benne, alors que j'ai vu un matelas dans la cellule lors de notre visite au LET; pourtant la régie a un programme de valorisation des matelas et ce n'est qu'un seul exemple.

- Il faut récompenser les citoyens responsables et faire payer les irresponsables.

Vous voyez, je ne suis pas seulement critique, mais j'apporte quelques solutions que j'appellerais... courageuses.

Après toutes les réponses que j'ai entendues durant ces deux journées enrichissantes, j'arrive au constat suivant et bien triste que ma région fait piètre figure dans la gestion des résidus.

La RMR doit annuler l'entente avec ville Saguenay et la MRC du Fjord le plus rapidement possible afin de permettre une durée de vie plus longue du LET d'Hébertville-Station dans son état actuel et recevoir les matières résiduelles seulement en provenance du Lac-Saint-Jean.

Alors en mon nom personnel et celui de ma famille immédiate et surtout pour mes petits-enfants, je demande au Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec et au ministère de l'Environnement et son ministre de rejeter ce projet d'agrandissement, et par le fait même, que la région se trouve un autre lieu d'enfouissement. Cela devrait susciter un intérêt plus grand et permettre un débat et ainsi peut-être réveiller les citoyens récalcitrants.

Je n'ai jamais voulu utiliser l'expression du « Pas dans ma cour » mais aujourd'hui, j'en suis peut-être rendu là. Alors vous comprendrez que je m'oppose farouchement à ce projet.

Je joins à mon mémoire deux lettres concernant le LET d'Hébertville-Station : une datée du 26 septembre 2017 adressée au ministre de l'Environnement de l'époque et l'autre datée du 10 mars 2016, mémoire adressé à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Ce complément d'information vous aidera à comprendre ma démarche et la cohérence de mes propos sur le sujet depuis plusieurs années déjà.

Merci.


Richard Thériault
Saint-Bruno